

**COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 juillet 2016**

Date de la convocation : 05.07.2016

Le onze juillet deux mille seize à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Martine RODRIGUEZ, absente excusée,
- Mme Christine BRESSAND, absente excusée
- Guy BAREAU, absent excusé, pouvoir à Pascal DEPOISSON
- Christian MOLLET, absent excusé, pouvoir à Alain ATTARD

Secrétaire de séance : Mme Martine ROQUETA

La séance est ouverte à 18 heures 40

Lecture des comptes -rendu des séances du 06 juin et 23 mai 2016

**Compte –rendu du 23 mai - Point n° 5** : « Périmètre de la nouvelle communauté de Communes de Haute Provence » : M. GILLET souhaite que l'on précise que l'avis des communes est consultatif et que la décision finale reviendra au Préfet.

**Compte-rendu du 06 juin – Points n° 1 et 2** : « Travaux Haute Eglise Phase 1 et Aménagement Parking Mistral » : Mme DESBATS souhaite que l'on précise que ces travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Le conseil municipal entérine les observations formulées par M. GILLET

I) **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES** :

Monsieur le Maire rappelle, que conformément à ce qui avait été décidé lors du vote du budget primitif 2016, il y a lieu de procéder à des décisions modificatives afin d'équilibrer les programmes d'investissement en cours.

**Programmes à diminuer :**

- 165 – Elaboration PLU : - 37 000,00 €
- 71 – Achat terrain : - 16 000,00 €

**Programmes à conforter :**

- 87 – Bâtiments communaux : + 8 000,000 €

Chauffage Eglise : 3 000,00 €  
Caves Château : 3 000,00 €  
Appart. Mairie : 2 000,00 €

**132 – Fossés Pluvial : + 2 000,00 €**

Reprise du pont quartier La Bénédicte

**168 – Equipement Service technique : + 7 000,00 €**

**146 – Aménagement Village Lincel : + 8 000,00 €**

Travaux PMR Ancienne Mairie+ modification

Soit une somme de 25 000, 00 € à ventiler , sur les 53 000,00 € de « marge de manœuvre »

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**II) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11.04.2016 relative à l'intégration sur le budget principal des excédents de clôture du CCAS :

- + 1 333,76 € en fonctionnement
- + 28,00 € en investissement

Or, une erreur s'est produite lors de la reprise de ces chiffres sur le budget primitif principal puisque seul le déficit de clôture de 2015 a été repris, soit - 1 021,00 € au lieu de + 1 333,76 € (cumul résultat 2014 et 2015)

Le résultat de fonctionnement s'élève donc à **237 344,12 €** au lieu de **234 989,00 €**

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**III) MODIFICATION ARTICLES COMPTABLES :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la nomenclature comptable a été modifiée ce qui a entraîné la disparition de certains articles comptables au profit d'autres.

Afin de mettre le budget primitif en conformité, il convient de procéder aux modifications suivantes :

61522 : Entretien bâtiments devient 615221 : Entretien bâtiments publics  
Ouverture de crédit au BP 2016 : 15 000,00

61523 : Voies et réseaux devient : 615231 : Voiries  
Ouverture de crédit au BP 2016 : 7 000,00 €

616 : Primes d'assurances devient 6161 : Assurances multirisques  
Ouverture de crédit au BP 2016 : 15 500,00 €

Monsieur le Maire propose conseil municipal de prendre les décisions modificatives nécessaires pour valider les changements d'articles comptables, sans changer les ouvertures de crédits prévues au budget primitif 2016

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**IV) POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE – AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE :**

Vu la délibération du conseil municipal du 19 décembre 1979 créant un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet chargé de l'assistance auprès du service de restauration scolaire ainsi qu' l'entretien des bâtiments communaux,

Vu la délibération du 23 octobre 2006 portant la durée hebdomadaire du poste à 32 heures.

Considérant l'accroissement des besoins en terme d'entretien des locaux, suite à la construction du centre de loisirs et l'extension de la mairie,

Monsieur le Maire propose de porter la durée hebdomadaire du poste à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**V) RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune peut bénéficier, dans le cadre du programme TEPCV (Transition Energétique pour la Croissance verte) mis en place par le Ministère de l'Environnement, d'une subvention pour la rénovation de son éclairage public. L'objectif étant de changer sur 3 ans, 90 points lumineux par des luminaires au sodium beaucoup plus économes.

Ces travaux sont estimés à 90 000,00 € HT, financés comme suit :

- Subvention Conseil Départemental 50 %	45 000,00 €
- TEPCV 30 %	27 000,00 €
- Autofinancement 20 %	18 000,00 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**VI) AVENANTS TRAVAUX RENOVATION MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente au conseil trois avenants relatifs aux travaux de réhabilitation de la mairie.

Lot n° 1 Gros œuvre : 3 817,50 € HT - Réalisation d'une rampe accès Personnes à mobilité réduite pour la salle du rez de chaussée

Lot n° 8 Electricité : 2 241,00 € HT – Prises informatique supplémentaires. Reprise de la terre du bâtiment de la Poste ainsi que des deux appartements communaux.

Lot 3 : Menuiserie : 1 852,00 € HT – Ouverture supplémentaire salle de réunion des élus. Porte accès sous-sol, meuble secrétariat avec retour

Décision du conseil municipal : 9 OUI – 2 ABSTENTIONS ( Mme DESBATS et M. RICHAUD)

Une note d'information relative au projet de création du parking de la rue du Barri sera diffusée.

Il sera demandé à la gendarmerie de passer en journée et de verbaliser les véhicules mal stationnés ou qui causent des problèmes de sécurité.

Réunion publique le 29 août avec le cabinet ENVEO sur le dossier Aménagement Village. Les travaux devraient démarrer mi-septembre.

Des recherches seront menées pour connaître le propriétaire du mur, du « STOP » jusqu'à l'agence immobilière pour lui demander d'en assurer l'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

